

# Restauration et valorisation du **Fort de Brescou** "Un Fort unique en Méditerranée"



**souscription**



# Historique



## Un Fort unique en Méditerranée

Érigé en 1586 sur ordre du Vicomte de Joyeuse, le Fort de Brescou est **situé sur la seule île de la côte languedocienne**, dernière partie immergée d'un ancien volcan, située à 2 km au large du Cap d'Agde.

Un temps repère des pirates et des corsaires, il sera sauvé de la destruction demandée par le Roi, par le Cardinal Richelieu, qui voit là le lieu parfait pour installer un grand port militaire, dont les travaux commencent avec la Digue Richelieu.

La mort du Cardinal arrête cependant les travaux et le Fort devient prison d'Etat de 1680 à 1852.

Déclassé, il est attribué aux Ponts et Chaussées en 1889. À côté du fanal bâti à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, un second phare est construit en 1836 puis automatisé en 1989. En 1998, des travaux de consolidation des fortifications ont été entrepris.

**Inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques**, il est un **élément identitaire majeur de la Ville d'Agde**, qui en est propriétaire depuis 2009.



Le Fort de Brescou doit faire face régulièrement aux tempêtes



Le Fort de Brescou a fait l'objet de plusieurs chantiers insertions. Ici, en 2013



Le bastion Saint-Antoine a particulièrement subi les assauts de la mer

Le bastion Saint-Anne



Le bastion Royal



Le bastion Saint-Antoine



## Un projet à vocation patrimoniale, culturelle et touristique

Monument emblématique du patrimoine agathois de par sa situation géographique unique dans le Golfe du Lion (sur un site stratégique, où a été mis au jour une collection de pierriers du XVII<sup>ème</sup> siècle exposés au Musée de l'Ephèbe), son environnement (sur un site classé ZPS Natura 2000 protégeant des fonds marins riches en faune et en flore) et son architecture en pierres de basalte, le Fort de Brescou est le **témoin d'une histoire riche de 2 600 ans**. Après avoir subi durant plusieurs siècles les assauts de la mer, il montre aujourd'hui des signes d'épuisement et ne peut plus être visité pour des raisons de sécurité.

La Ville et l'association "Les Amis du Fort de Brescou", ont décidé de le sauver, tout d'abord en le restaurant, afin de **permettre sa réouverture au public autour de visites patrimoniales et historiques, mais aussi en le valorisant, par le biais d'un projet à vocation culturelle**, participant à la dynamisation et à l'attractivité touristique du Cap d'Agde, **en faisant de Brescou l'entrée maritime de la cité**.

Avec la Fondation du patrimoine, devenez acteurs de la sauvegarde de ce joyau qu'est le Fort de Brescou.

### Apportez votre soutien à cette restauration et profitez d'une réduction d'impôt

- **Pour un particulier** : un don de 100 euros représente une économie d'impôts de 66 euros (au titre de l'Impôt sur la Fortune, un don de 100 euros représente une économie d'impôt de 75 euros).
- **Pour une entreprise** : un don de 500 euros équivaut à une économie de 300 euros.

**Comprendre...**  
**Sauvegarder...**  
**Transmettre...**

## **La Fondation du patrimoine**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (fontaines, lavoir, chapelles, moulins...).

### **Organisation**

La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

### **Moyens d'action**

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.



# Bulletin de souscription



• **Oui, je fais un don pour soutenir la restauration du Fort de Brescou à Agde et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.**

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

**Mon don est de**  50 euros •  80 euros  
 100 euros •  150 euros  
**autre montant**  ..... euros

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :  
 de l'Impôt sur le Revenu  
**OU**  
 de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune  
**OU**  
 de l'Impôt sur les Sociétés

*Libellez votre chèque à l'ordre de  
"Fondation du patrimoine - Fort de Brescou"*

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

## POUR LES PARTICULIERS

Votre don ouvre droit à une réduction de :

- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt.
- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 euros. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 euros. Un don de 100 euros = 75 euros d'économie d'impôt.

## POUR LES ENTREPRISES

Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 euros = 300 euros d'économie d'impôt.

Nom ou Société : .....

Adresse : .....

Code postal et ville : .....

## Comment faire votre don ?

### PAR COURRIER

• **Paiement par chèque** : merci de libeller votre chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine - Fort de Brescou". Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• **Paiement en espèces** : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.

### PAR INTERNET

• Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

**[www.fondation-patrimoine.org/42956](http://www.fondation-patrimoine.org/42956)**

• Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.

**Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine  
pour la sauvegarde de notre patrimoine et profitez  
d'une réduction d'impôt !  
1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la cas ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans le cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

**Les dons en ligne sont possibles  
et recommandés  
sur le site internet sécurisé :  
[www.fondation-patrimoine.org/42956](http://www.fondation-patrimoine.org/42956)  
ou en flashant ce QR code  
à l'aide de votre smartphone**



### Contact



**Fondation du patrimoine  
Languedoc-Roussillon  
2 bis rue Jules Ferry • 34 000 MONTPELLIER  
Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65  
E-Mail : [fdplanguedoc@wanadoo.fr](mailto:fdplanguedoc@wanadoo.fr)**



**Participation financière de la Caisse Locale  
de Crédit Agricole du Languedoc des Pays d'Agde**

Mise en page : Séverine Hügel, Ville d'Agde  
Photos : LUZ, Laurent Gheysens et Séverine Hügel  
Impression : Arts Publicit